



Espace Syndical

N°52

S
N
A
S
U
B

ELECTIONS AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE SPECIAL : Agir contre la RGPP, les suppressions de postes, les restructurations et l'individualisation des carrières en votant FSU

Nos collègues des services déconcentrés, Rectorat et IA (environ 900), sont appelés à voter le 25 janvier pour désigner leurs représentants au Comité Technique Paritaire Spécial qui sera saisi désormais de toutes les questions relatives l'organisation des services, les suppressions ou transformations de postes, les modalités d'application du régime indemnitaire, de la formation.

La création de ce CTPS retire donc des compétences au Comité Technique Paritaire Académique qui ne traitera plus que des mêmes questions propres aux personnels des EPLE.

Pour la FSU, l'enjeu de ces élections est donc double :

- A. Donner à la FSU le plus grand nombre de sièges possible. Du fait que les personnels administratifs constituent l'écrasante majorité du corps électoral, la section du SNASUB a une grande responsabilité.
- B. Coordonner l'action des élus FSU dans les comités, afin de faire entendre les revendications des personnels et soutenir leur action sur le terrain, dans les services déconcentrés et dans les EPLE.

La FSU Lorraine a désigné la section académique du SNASUB pour « piloter » ces élections. Avec l'aide des militants des 4 sections départementales pour la diffusion du matériel dans les IA, nous allons « mener une campagne » de terrain :

- 1) Réunions d'information syndicales : nous en avons faites dans les 5 sites en octobre et novembre ; à la demande des participants, nous en ferons une nouvelle série en décembre et janvier ;
- 2) Diffusion d'un Convergences spécial élections CTPS de 8 pages élaboré par le SNASUB ;
- 3) Diffusion d'un dossier de 4 pages élaboré par la FSU Lorraine.

La section a donc besoin de vous. Nous vous demandons de prêter main forte à nos syndiqués du Rectorat et des IA, pour la diffusion de nos bulletins. Nous vous demandons aussi de vous adresser aux collègues des services que vous connaissez, afin de les appeler à voter FSU. Chaque voix va compter !

Nous vous en remercions et vous présentons, ainsi qu'à votre Famille, nos vœux les meilleurs pour la nouvelle Année.

Le Secrétariat Académique
Chantal WELSCH – FLOREMONT et Jean – Claude MAGRINELLI

SOMMAIRE :

P 1 Editorial	P 6 - 7 La RGPP appliquée aux services déconcentrés
P 2 Vos Commissaires Paritaires	P 8 - 9 Audience rectorale du 5 octobre 2009
P 3 - 4 Compte rendu des CAPA (A, B et C)	P 10 Le SNASUB vient débattre avec vous
P 5 Déclaration préalable CAPA des Adjointes	P 11 Bulletin d'adhésion 2009 / 2010



Bulletin trimestriel d'information syndicale édité par la section académique de Nancy - Metz du
Syndicat de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques
- Fédération Syndicale Unitaire -

Directeur de publication : Jean-Claude Magrinelli
Numéro de CPPAP de la publication : 0612 S 07376

Bulletin imprimé par nos soins. Prix du n° : 1 €

VOS COMMISSAIRES PARITAIRES

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<u>ADAENES</u>	<u>LESPINGAL Annie</u> Lycée de la Communication 3 boulevard Arago 57070 METZ CEDEX ☎ 03 87 75 87 00 annie.lespingal@ac-nancy-metz.fr	
<u>SASU</u>	<u>BECKER Chantal</u> Lycée Charlemagne 17 avenue Clémenceau 57100 THIONVILLE ☎ 03 82 59 11 85 roland.becker@wanadoo.fr	<u>THOMAS Annie</u> Lycée Claude Gellée 44, rue Abel Ferry 88000 EPINAL ☎ 03 29 82 49 89 annie.thomas@ac-nancy-metz.fr
CLASSE EXCEPTIONNELLE	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <u>PEREZ Céline</u> CROUS Cité Universitaire de Boudonville 54032 NANCY CEDEX ☎ 03 83 95 10 66 emilio.perez@laposte.net	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <u>YONGBLOUTT Fabrice</u> Lycée Chopin 39, rue du Sergent Blandan 54000 NANCY CEDEX ☎ 03 83 40 20 42 fabrice.yongblouitt@ac-nancy-metz.fr
CLASSE NORMALE		
<u>ADJOINTS</u>		
A.A.P. 1°C	<u>SMOL Brigitte</u> LP P. et M. Curie 21 rue des Vosges 57800 FREYMING MERLEBACH ☎ 03 87 29 80 20 Brigitte.smol@ac-nancy-metz.fr	<u>SIMON Danièle</u> Collège Gaston Ramon 6, rue du stade 54560 AUDUN LE ROMAN ☎ 03 82 21 60 62 daniele.simon@ac-nancy-metz.fr
A.A.P. 1°C	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <u>WELSCH - FLOREMONT Chantal</u> DRDJS 13, rue de Mainvaux bp 10069 54139 SAINT MAX ☎ 03 83 21 89 85 chantal.welsch@ac-nancy-metz.fr	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <u>BINOT Edith</u> Collège J.J; Rousseau Rue du 8 mai 45 54310 HOMECOURT ☎ 03 82 22 11 25 edithbinot@gmail.com
A.A.P. 2°C	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <u>SCHMITT Laurence</u> Collège Julien Franck 36 Bis rue de Nancy 54250 CHAMPIGNEULLES ☎ 03 83 38 02 67 lopotaulait@aol.com	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <u>MARCHAL Véronique</u> L.P.R. E. Levassor 2, rue Levassor 54110 DOMBASLE/MEURTHE ☎ 03 83 48 25 89 veronique.marchal@ac-nancy-metz.fr
A.A. 1°C	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <u>RONECKER Sonia</u> IUFM CS 34236 54 Bis Bd de Scarpone 54042 NANCY CEDEX ☎ 03 83 17 68 90 sonia.ronecker@lorraine.iufm.fr	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <u>LEGGERI Rosetta</u> LP du Toulous 440, avenue GI Bigeard BP 60331 54200 TOUL ☎ 03 83 65 54 54 rosetta.leggeri@ac-nancy-metz.fr

Cette liste tient compte du changement de situation administrative de certains commissaires paritaires intervenu à cette rentrée.

COMPTE RENDU DE LA CAPA DES ADAENES DU 26 NOVEMBRE

Elle a traité des attributions d'ancienneté.

C'était le 2^{ème} exercice d'application des réductions d'ancienneté depuis la mise en place du nouveau dispositif.

C'est donc le système du « tourniquet » qui a été appliqué pour 30% des effectifs concernés à partir des évaluations faites sur 2008/2009.

Il a manqué certaines évaluations : certains collègues n'ont pu bénéficier d'entretien professionnel (32 au total), ce qui peut les défavoriser. M. le Secrétaire Général a affirmé que des rappels avaient été faits auprès des évaluateurs.

Pour obtenir cette réduction, il fallait avoir effectué l'entretien professionnel et avoir un avis favorable.

Il restait 208 ADAENES remplissant les conditions.

- Pour les ADAENES, 62 promouvables soit 187 mois à répartir : 3 mois d'attribution.
- Pour les APAENES, 33 promouvables soit 98 mois à répartir : 3 mois d'attribution.

CAPA DES SAENES du 30 novembre 2009

	Classe Exceptionnelle		Classe Supérieure		Classe Normale	
Nombre total d'agents dans le grade (effectif - dernier échelon)		103		124		436
Agents stagiaires et/ou n'ayant pas bénéficié d'un E.P.		5		5		39
Total des effectifs du grade ouvrant droit à une réduction d'ancienneté		98		119		397
Nombre de mois à répartir	98 X 90 % =	88	119 x 90 % =	107	397 X 90 % =	357
Nombre d'agents bénéficiaires	98 x 30 % =	29	119 X 30 % =	35	397 X 30 % =	119
TOTAL DES PROMOTIONS POSSIBLES		29		35		119

Les représentants du SNASUB ont interrogé l'Autorité rectorale sur les conséquences des modifications apportées dernièrement au statut des SAENES, notamment en matière d'avancement.

Nous reviendrons prochainement sur cette importante question.

**CAPA DU 8 DECEMBRE : ATTRIBUTION DES REDUCTIONS D'ANCIENNETE
CAMPAGNE 2009-2010
CATEGORIE C**

Les collègues ayant bénéficié d'une réduction d'ancienneté pour l'année 2008-2009 ne peuvent prétendre à une réduction avant 2 ans. (1/3 du personnel ayant droit par an)

Le classement est effectué de la manière suivante :

- Tout d'abord, l'avis doit être favorable (entretien professionnel effectué et favorable)
- Le classement s'effectue ensuite sur la durée réduite (le plus près d'obtenir une promotion)
- Le second classement est effectué sur l'ancienneté de grade
- Et si nécessaire enfin sur l'ancienneté générale des services.

Ce choix de barème a été apprécié lors d'un groupe de travail qui réunissait toutes les toutes les organisations syndicales représentant les personnels administratifs, infirmières, agents de labo et assistantes sociales.

Les représentantes du SNASUB ont manifesté leur mécontentement pour ce choix mais pas pour l'établissement d'un barème et regretté le nombre insuffisant de promotions, ainsi que le nombre important de collègues se trouvant au dernier échelon de leur grade et qui ne verront aucune amélioration de leur salaire.

Les services du rectorat précisent que les effets de ces réductions se verront sur les salaires de février 2010 au plus tard.

Quant aux entretiens professionnels (demandés pour juillet 2009), il y a eu plus de 90% de retour, en catégorie ADJ P1 99 %. Nous vous rappelons que sans le rapport d'entretien professionnel, aucune proposition de réduction ou d'avancement n'est possible.

En ce qui concerne l'avancement de grade, en CAPA de mai / juin, une nouvelle appréciation sera sollicitée des chefs d'établissement ou de service ; si cette appréciation n'est pas retournée, l'avancement ne sera pas examiné en CAPA. Soyez vigilants et contestez si nécessaire, en n'oubliant pas de nous en informer.

grades	possibilités promo 2009	rappel promo 008	nb total d'ayant droit dans le grade moins le dernier échelon	agt stag ou n'ayant pas bénéficié EP	total des effectifs ouvrant droit	nombre de mois à répartir 90 %	nombre d'agents bénéf. 30 %	total mois de promos possibles	reliquat à reporter 2009-2010
ADJ 2ème classe	47	60	173	16	157	141	47	141	1
ADJ 1ère classe	181	194	652	47	605	544	181	544	1
ADJ Principal 2ème classe	86	93	304	15	289	260	86	258	2
ADJ Principal 1ère classe	70	59	246	10	236	212	70	210	2
	384	406	1375	88	1287	1157	384	1153	6

**INFORMATION SUR LE COMPLEMENT INDEMNITAIRE
DE FIN D'ANNEE**

Ce complément apparaîtra sur le salaire de décembre. Il est réparti également par grade. Il représente 1,4 fois l'IAT ou IFTS selon le cas (exemple : catégorie C temps plein : 204.40 € en plus du forfait mensuel brut de 146 €.

CAPA DU 8 DECEMBRE 2009
Déclaration préalable des élues du SNASUB

Déclaration préalable des élu(e)s du SNASUB/FSU présentée lors de la Commission Administrative Paritaire Académique relatives aux réductions d'ancienneté des Adjointes Administratifs le mardi 8 décembre 2009 :

« Les commissaires paritaires du SNASUB-FSU tiennent à exprimer leur plus vive inquiétude quant aux prévisions de suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat présentes dans le projet de Loi de finances 2010.

En effet, 30.000 postes de fonctionnaires sont visés, avec près de 16.000 emplois à supprimer à l'éducation nationale après les 13.500 de l'an passé.

Ces retraits d'emplois vont avoir pour conséquences des réorganisations de services qui aboutiront à toujours moins de personnels pour toujours plus de tâches., Nos conditions de travail vont de nouveau être sacrifiées sur l'autel de la maîtrise des déficits publics.

Pourtant, dans le même temps et dans le même projet de budget, le gouvernement réduit les ressources publiques en réduisant l'impôt des plus riches et des entreprises : bouclier fiscal, réforme de l'impôt sur les sociétés, réforme de la taxe professionnelle...

Toutes ces mesures ont pour conséquence une augmentation du déficit public, que l'on essaye de contenir par ailleurs, sur le dos des salariés, des budgets sociaux et des services publics. Cela n'est pas acceptable car cela menace l'existence même de ces services publics.

Notre organisation syndicale s'est toujours opposée aux dispositifs visant à faire dépendre les salaires de l'indemnitaire et l'avancement de procédures hiérarchiques individualisées à l'extrême.

Dans le contexte de dégradation des conditions de travail, de suppressions d'emplois et de remise en cause de nos garanties statutaires, **nous réaffirmons, conformément à ce que nous défendons depuis la mise en oeuvre de l'évaluation - notation, une attribution des réductions d'ancienneté au plus grand nombre possible de bénéficiaires. »**

LA RGPP APPLIQUEE A NOS SERVICES RECTORAT ET I.A.

Pour éclairer l'enjeu des élections au CTPS, il importe d'essayer de comprendre le processus en cours qui met à mal les services déconcentrés c'est-à-dire comprendre comment le Gouvernement entend « contracter » le service public éducatif à un moment où il doit être développé.

LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT CONDUIT...

L'Académie de Nancy – Metz, comme toutes les régions industrielles mises en déclin, a connu ces trente dernières années une baisse continue de sa population et de la natalité jusqu'en 2002. La baisse des effectifs « élèves » est le seul argument utilisé par tous les Recteurs qui se sont succédés pour justifier les réductions massives de postes d'enseignants. L'effectif des personnels TOSS est resté quasiment stable pendant cette période. Par contre, les suppressions de postes administratifs sont devenues massives à partir de 2003, au moment même où la baisse démographique a cessé. L'Autorité rectorale admet aujourd'hui que la suppression de postes administratifs n'a pas d'autre cause que la politique de « réduction des dépenses de l'Etat », instrumentalisée au moyen de la « Stratégie Ministérielle de Réforme » et depuis 2008, par la « Révision Générale des Politiques Publiques ».

Les Recteurs argumentent sur le thème : on peut aider à « résorber la dette publique » en recherchant le « développement de technologies nouvelles dans l'Administration », des « gisements de gain de productivité » supplémentaires, des « économies d'échelle » encore possibles par les dispositifs « de mutualisation, de regroupement de services ».

...AU REGROUPEMENT DES MISSIONS SUR LE RECTORAT...

Des missions assumées jusqu'ici par les IA ont été progressivement, année après année, « reconcentrées » sur le Rectorat : paies des personnels des IA (en 2003) ; bac et examens professionnels, gestion des professeurs des écoles (en 2004) ; Centres De Traitement Informatique regroupés en une Direction des Services Informatiques (les 4 IA gardent une petite équipe de « dépannage » pour les EPLE), services sociaux, gestion des Congés Longue Durée et Congés Longue Maladie des enseignants (en 2005), les Bourses (16 ETP dans les 4 IA avant transfert mais seulement 8 ETP transférés au Rectorat). L' IA 57 a reçu tous les brevets professionnels en 2004.

Le Rectorat ne dispose que d'une faible quantité de locaux. Il est « saturé ». C'est pourquoi tous les examens élèves ont été regroupés à l' IA 54 voisin et qui dispose d'un peu plus d' « espace ». Elle a reçu 7 ETP en 2007 pour la DEC. Ce transfert devait être « exemplaire ». Pourtant, l' IA 54 a vu ses effectifs baisser et le Bureau des Examens Professionnels de la DEC souffre depuis la dernière rentrée d'un manque important de personnels pour assumer ses missions. La DEC de l' IA 54 est devenue dans les faits une « division annexe » du Rectorat... en attendant le regroupement général du Rectorat et de l' IA 54 à l'Ecole des Mines.

... ET LES PERSONNELS DU RECTORAT ET DES IA EN FONT LES FRAIS.

Voici les pertes d'emploi occasionnées par cette restructuration / reconcentration (1)

Années	IA 54	IA 55	IA 57	IA 88	Rectorat	Totaux
2002	-	-	-	-	-	-
2003	-1	-0.5	-1.5	-1	-	-4
2004	-5	-2	-7.5	-3	-17	-34.5
2005	-3	-0.5	-4	-1	- 8	-16.5
2006	-	-	-	- 2	-	-2
2007	+7	-3.5	-7	- 4.5	-6	-14
2008	- 8	- 2.5	- 7.5	- 4	+ 12	- 10
2009	- 7	- 1	- 4.5	- 2	- 0.5	- 15
Totaux	- 17	- 10	- 32	- 17.5	- 9.5	- 96

(1) : Sources : documents du Rectorat pour les CTPA

En guise de premières conclusions,

- 1) La suppression des emplois dans les services déconcentrés n'est pas due à la baisse des effectifs élèves mais à la volonté gouvernementale de réduire la « dépense publique ».
- 2) Ce ne sont pas les restructurations qui engendrent les suppressions d'emplois mais les réductions décidées annuellement qui génèrent les « restructurations » des services.
- 3) Le nombre de suppressions d'emploi pour la période 2003 – 2009 s'élève à 170, selon les chiffres fournis par le Recteur au CTPA. Elles ont touché tous les secteurs : Services déconcentrés : - 96; EPLE et CIO : - 58,5 et GRETA / CFA : - 15.5 ETP sur postes gagés.
- 4) Les services déconcentrés ont perdu 96 postes en 7 ans. C'est l'équivalent d'une IA de l'importance de celle des Vosges.
- 5) Le processus en cours est un mouvement de « reconcentration » de missions des IA sur le Rectorat : l'argument de « la proximité » a été utilisé pour la décentralisation ; la difficulté pour les Recteurs est de convaincre les personnels, les usagers et les élus territoriaux que les regroupements de missions sur Nancy répondent à l'intérêt général et qu'ils sont socialement utiles.
- 6) Toutes les IA ont perdu des postes, massivement. Les personnels sont inquiets non seulement pour leur emploi mais aussi pour le devenir des missions de leur IA. Ils sont entrés dans l'action au printemps 2008. Cette action, soutenue par le SNASUB, a contribué à obtenir quelques garanties – verbales – sur la pérennité des IA.
- 7) Le Rectorat subit aussi des pertes d'emplois malgré la concentration de missions venant des IA. Le personnel en subit les conséquences avec une réorganisation interne quasi permanente qui impose une mobilité interne croissante et une pression renforcée pour « augmenter sa productivité ».
- 8) L'Autorité rectorale chiffre à 64 le total net des suppressions d'emplois ; les chiffres donnés par elle au CTPA donnent un total de 170 emplois supprimés. Cela veut dire que 104 suppressions d'emploi ont été réalisées au titre de départs en retraite non compensés c'est-à-dire largement plus que le principe énoncé par le Gouvernement de compenser un départ sur deux en retraite.
- 9) Lors l'audience accordée au SNASUB le 5 octobre, l'Autorité rectorale a laissé entendre que le nombre de suppressions de postes à la rentrée 2010 et à la rentrée 2011 serait supérieur aux 13 suppressions décidées à la rentrée 2009. Il a indiqué qu'elles concerneraient les services déconcentrés – d'autres transferts des IA sur le Rectorat sont donc à 'étude – mais aussi les établissements scolaires puisque notre Académie, « excédentaire », devrait rendre des postes pour les Académies « déficitaires ».
- 10) Les suppressions de postes programmées pour 2009, 2010 et 2010 (1700 sur les trois ans) ont malheureusement été approuvées par un syndicat – A et I pour le nommer -, en « échange » de l'introduction de la « Prime de Fonctions et de Résultats ». Constatons que les personnels paient doublement la note : ils subissent les suppressions d'emploi avec leurs conséquences et ils n'auront pas la requalification de leur emploi nécessaire à l'augmentation de leur salaire.

Cette politique de désengagement de l'Etat dans le domaine de l'éducation – formation, commencée il y a une vingtaine d'années, s'est accélérée et amplifiée depuis 2003 avec la Stratégie Ministérielle de Réforme puis la Révision Générale des Politiques Publiques.

Elle sera poursuivie en 2010 et 2011 et avec elle, amplifiée la détérioration du service public éducatif dans toutes ses dimensions et composantes si nous laissons faire, sans réagir.

***Résister, se mobiliser, agir,
c'est à quoi vous appelle la section académique du SNASUB.***

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE RECTORALE DU 5 OCTOBRE 2009

Délégation du SNASUB : Anne Kacenelen, Chantal Welsch-Floremont, Hélène Bertholin-Petit, Fabrice Yongbloult et Jean – Claude Magrinelli.

Administration : Mr Martiny (SG), Mme Cutin (chef DIPEAOS) et Mr Fabre (DRH)

Bilan de la rentrée 2009 et perspectives pour la rentrée 2009 :

D'après l'administration, il n'y aurait eu que 64 suppressions de postes administratifs dans l'académie entre les rentrées 2003 et 2009. Nous pensons qu'il y en a eu davantage (le total des suppressions présentées aux CTPA s'élève à 170). A notre demande, l'Administration nous fournira un état complet à ce sujet et admet qu'il peut y avoir des variations entre les chiffres annoncés en CTPA et la réalité.

Le projet de loi de finances 2010 annonce 600 suppressions de postes dans l'ASU au plan national, même chose pour la rentrée 2011. Il y a de très fortes chances pour que le budget soit voté en l'état, ce qui veut dire que l'accord signé par le Ministre avec A et I (accepter la PFR contre « seulement » 1700 suppressions de postes en trois ans, de 2009 à 2011) sera mis en oeuvre.

Le SG signale que la dotation en postes des EPLE ne sera pas réduite au niveau national mais qu'il y aura des transferts de postes entre académies excédentaires (le SG dira : « notre académie est excédentaire ») et les académies déficitaires. Il indique aussi que les suppressions en services déconcentrés et les restructurations dans ceux-ci vont se poursuivre à chaque rentrée.

Problème du bureau des examens professionnels à l'IA 54 :

Les collègues de ce bureau ont adressé un courrier au Recteur. Nous exposons la situation : il manque 4,5 ETP dans ce service (équivalent temps plein) ce qui rend impossible de faire le travail dans des conditions satisfaisantes à cette rentrée. La Direction de l'IA reconnaît qu'il manque 2,5 ETP.

Mr Martiny ne nie pas qu'il y ait pénurie de personnel mais il estime que c'est à l'IA en tout premier lieu de trouver des postes au sein de son établissement. Il précise que si l'on veut fournir ces 2,5 ETP, il faudra les prendre dans un autre service, ce qui posera forcément des difficultés ailleurs. Le problème existe mais il n'est pas possible de le résoudre par des recrutements. C'est pourquoi - selon lui - il serait parfaitement envisageable de déplacer des personnes d'une division à l'autre en cours d'année pour faire face aux pics d'activité. Il étaye son propos par un exemple : la DAF a beaucoup de travail en septembre - octobre, la DEC en a beaucoup moins à ce moment-là. Et en mai - juin, c'est la DEC qui a beaucoup de travail alors que la DAF a moins de travail à cette période-là.

Selon ce schéma, il n'est pas exclu que des collègues passent d'une Division à l'autre et pourquoi pas du Rectorat à l'IA (et réciproquement) pour « prêter main forte ». Est-ce le début du « travail en miettes » ? Y aura-t-il « mobilité consentie » ?

Problème des secrétaires médico-sociales des Vosges :

Notre syndicat signale que la plupart des secrétaires médico-sociales des Vosges sont des vacataires 1200 heures (120h par mois, 10 mois par an). Ce « statut » leur pose de gros problèmes sociaux car souvent elles ne sont pas payées du tout pendant les congés d'été et ne touchent le chômage que très tard, en septembre ou en octobre. De plus, elles n'ont droit à aucune aide sociale pendant cette période difficile et n'ont aucun droit à congés payés. Elles sont 8 ou 9 dans cette situation alors que dans les trois autres départements, les secrétaires médico-sociales sont titulaires ou contractuelles 10 mois. L'une de nos collègues vosgiennes est sous ce « statut » depuis 12 ans!

Nous demandons s'il est légal d'employer les gens en vacations successives pendant aussi longtemps.

Voici la réponse du SG : Pour être dans la légalité, il aurait fallu changer de vacataires tous les ans... ce qui n'aurait été ni dans l'intérêt ni des personnes concernées, ni dans l'intérêt du service !

S'il n'y a pas de titulaires ou de contractuel(les) sur ces postes, c'est parce que les postes budgétaires n'existent pas... Pour améliorer le « statut » de ces personnes, il faudrait supprimer des postes ailleurs... ou bien diminuer le recrutement des titulaires. Bref, réductions des moyens oblige, la situation risque fort de rester en l'état.

Regroupement des agences comptables : bilan et perspectives :

Chaque fois qu'un emploi d'agent comptable est vacant, à la suite d'un départ en retraite ou d'une mutation, l'Administration étudie les possibilités de regroupement et de fermeture de l'agence comptable. S'il y a des possibilités, le regroupement est mis en place dès la rentrée où le poste de l'agent comptable est déclaré vacant. Le schéma des regroupements d'agences comptables pour la rentrée 2010 sera présenté au CTPA de mars 2010. Les regroupements d'agences comptables vont s'accompagner de transferts d'emplois. Les agents comptables ont demandé si les transferts d'emploi pouvaient se faire au mois de janvier mais l'Autorité rectorale s'y refuse. Fort heureusement car s'en serait fini du mouvement en CAPA et le changement de poste en cours d'année serait imposé !

Nous avons évoqué la charge des coûts de transport pour ces collègues. Selon , l'Administration, si ces transferts d'emploi ne devraient pas poser trop de problèmes de trajets pour les agents en zone urbaine, par contre, il n'en va pas de même en cas de fermeture d'agences comptables en zone rurale (Sarrebourog et Sarreguemines par exemple).

Les personnels pourront soit accepter de « suivre » leur poste dans la nouvelle agence comptable, soit participer au mouvement général.

Nous avons posé la question : ces collègues pourront - ils bénéficier des points de mesure de carte scolaire ? L'Administration s'est engagée à examiner le problème.

L'Autorité rectorale souhaite créer des postes d'attachés adjoints à l'agent comptable (des « fondés de pouvoir »). Il y a pénurie d'agents comptables dans notre académie. Ces postes d'adjoints à profil pourraient être un futur vivier de recrutement d'agents comptables.

Organisation du travail des CAPA :

Pour l'année scolaire 2008-2009, il n'y a eu qu'une seule journée de CAPA en A et en B pour traiter tous les sujets (avancement, mutations...). Les Commissaires Paritaires de la catégorie C ont - à leur demande - obtenu une journée de préparation supplémentaire, étant beaucoup plus nombreux.

Nous avons redit que le temps de préparation et le nombre de CAPA sont insuffisants.

Pour l'année scolaire 2009-2010 l'Administration propose une CAPA fin novembre pour l'avancement d'échelon et une CAPA en juin pour le tableau d'avancement et les mutations. En fonction du volume de dossiers à traiter, chaque CAPA pourra se faire sur un ou deux jours.

Nous avons demandé une journée de formation pour les Commissaires Paritaires sur la maîtrise des logiciels de gestion individuelle des carrières. Réponse positive de l'Administration.

Entretien professionnel :

Taux de retour des rapports d'entretien professionnel au rectorat : 90 %.

Les personnels de la DIPEAOS continuent de relancer les supérieurs hiérarchiques qui n'ont encore rien transmis les rapports. D'après l'Administration, ces « retards » ont lieu surtout dans les établissements d'enseignement supérieur mais l'Administration nous garantit que les personnels n'ont pas été pénalisés en CAPA pour les bonifications (réductions d'ancienneté). Nos Commissaires Paritaires y sont pour beaucoup !

Personnels en « souffrance au travail »:

Nous dénonçons le nombre croissant de « situations » (5 cas pour l'année 2008 – 2009 et déjà 7 cas depuis la rentrée 2009). Nous donnons la liste des établissements en précisant qu'il est urgent que l'Autorité rectorale intervienne car ce sont majoritairement des femmes de catégorie C, qui travaillent en EPLE et qui souffrent de pressions inadmissibles de la part de leur supérieur hiérarchique direct. Certains cas s'apparentent à du harcèlement.

Un rendez-vous a eu lieu 19 octobre avec Mme Cutin, Mr Fabre et Mr SCHLECHER pour examiner chaque cas.

LE SNASUB – FSU VIENT DEBATTRE AVEC VOUS.

La section académique du SNASUB porte une attention toute particulière aux suppressions de postes massives et aux restructurations imposées qui se sont succédées chaque année depuis 2003. L'autorité rectorale nous a précisé, en audience du 5 octobre, qu'elles se poursuivraient en 2010 et 2011.

C'est donc de la situation que vous vivez dans vos services, des actions que vous avez menées avec notre soutien au printemps 2008, de l'avenir de vos missions et des services déconcentrés dont nous voulons débattre avec vous.

I. Un premier succès : les réunions d'information tenues en octobre et novembre.

Nous avons organisé une réunion d'information sur les cinq sites : Rectorat (le 15 octobre), l' IA 54 (le 15 octobre), l' IA 55 (le 5 novembre), l' IA 57 (le 22 octobre) et l' IA 88 (le 19 novembre). Elles ont rassemblé plus de 80 participants (10% du total des personnels).

Les discussions ont porté sur les suppressions de postes, les restructurations, le malaise des personnels, les rapports avec la hiérarchie, les situations de « souffrance au travail », le régime indemnitaire, les CAPA sur les réductions de durée d'échelon, la situation des agents non titulaires...

Les participants ont souhaité que d'autres réunions aient lieu, tant ils ont besoin d'informations et d'analyses sur les processus en cours, de se retrouver pour sortir de l'isolement et de l'inaction. La section académique organisera donc une nouvelle série de réunions d'information.

II. De nouvelles réunions en décembre 2009 et janvier 2010

Voici le tableau des réunions d'information syndicale dans les services déconcentrés

RECTORAT Rue de Gueldres	8 JANVIER 2010 Matin
RECTORAT Site de Saurupt	17 DECEMBRE 2009 Après midi
Inspection Académique 54	7 JANVIER 2010 Après midi
Inspection Académique 55	12 JANVIER 2010 Matin
Inspection Académique 57	14 JANVIER 2010 Matin
Inspection Académique 88	5 JANVIER 2010 Matin

III. Créer les conditions de l'action collective des personnels

Seule l'action collective des personnels des services déconcentrés – et des collèges et lycées, qui subiront à l'avenir des suppressions d'emplois plus importantes que par le passé mais aussi des modifications de leur structure de gestion administrative et financière – peut mettre un coup d'arrêt à cette politique de « démantèlement / restructuration » des services.

Dans ce but, la section académique du SNASUB

- encouragera partout la constitution de sections locales du SNASUB et
- se proposera de coordonner les actions décidées par les personnels.

N'acceptons plus les suppressions de postes, ni les restructurations !

Agissons ensemble

pour préserver nos emplois, nos missions, nos statuts !



SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2009 - 2010

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :
> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à :

Ann Le Spingal, Trésorière
Lycée de la Communication
3, Boulevard Arago
57070 Metz

> **par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer au Trésorier national (Françoise ELIOT, Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommelonne) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Pour tout nouveau prélèvement, vous devez impérativement joindre un Relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'épargne (RICE).

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos points d'indice nouveau majoré vos points NBI (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,26 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel et CPA : 50 %
- > Retraités : 50 %
(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité)

Merci de remplir tous les champs avec précision.

ACADEMIE : _____		ANNEE DE NAISSANCE _____	SECTEUR <input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> CROUS <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> EPLE <input type="checkbox"/> JS <input type="checkbox"/> RETRAITES <input type="checkbox"/> SERVICE <input type="checkbox"/> SUP <input type="checkbox"/> Autre : _____	STATUT <input type="checkbox"/> ASU <input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> ITRF <input type="checkbox"/> Non titulaire
NOM : _____		<input type="checkbox"/> HOMME <input type="checkbox"/> NOUVEL ADHERENT	CORPS : _____	CATEGORIE <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Contractuel
PRENOM : _____		<input type="checkbox"/> FEMME <input type="checkbox"/> ANCIEN ADHERENT		
VOS COORDONNEES				
APPARTEMENT, ETAGE : _____				
ENTREE, IMMEUBLE : _____				
N°, TYPE, VOIE : _____				
BP, LIEU DIT : _____				
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX : _____				
TEL : _____ PORTABLE : _____				
VOTRE ETABLISSEMENT				
TYPE (collège, université, rectorat...) : _____				
NOM D'ETABLISSEMENT : _____				
SERVICE : _____				
RUE : _____				
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX : _____				
TEL PROFESSIONNEL : _____ PAYS : _____				
Adresse e-mail pour recevoir des informations syndicales : _____				
			COTISATION (_____ + _____) x _____ <small>(indice) (NBI) (coefficient)</small> x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%) = _____ €	Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.
			DATE : _____	
			Signature : _____	

Prélèvement automatique

A remplir et renvoyer avec le bulletin d'adhésion à Françoise ELIOT Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommelonne

- > MONTANT DE LA COTISATION :€
- > MONTANT DE LA MENSUALITE (COTISATION / 5) :
- > DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS : / 2009

Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

ORGANISME CREANCIER

SNASUB FSU
104 RUE ROMAIN ROLLAND
93290 LES ULIS

N° NATIONAL EMETTEUR

430045

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

Monsieur Madame Mademoiselle

.....
.....
.....

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablissement	Code guichet	N° de compte	Cle RIB
.....

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

NOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

DATE : SIGNATURE :

Agir sur
votre
RIB ici